

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 janvier 2024

Date de convocation : 12 décembre 2023	Nombre de membres { présents : 16 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 19 janvier 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-03**

OBJET : Convention avec la SEM EMA pour des prestations de services

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JANVIER, vendredi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 12 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Lydie DEMENÉ, MM. Christophe BERTAUD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, par délibération du 3 avril 2023, le Comité a décidé que, pour permettre un développement plus rapide des activités de la SEM Energies Midi Atlantique (SEM EMA), dont le SDEER est actionnaire, le Bureau puisse, par convention de prestations de services, engager une nouvelle étape de coopération incluant la réalisation de tâches administratives, l'apport d'affaires ou la gestion de projets situés autant que faire se peut en Charente-Maritime.

Depuis que le salarié de la SEM EMA a quitté ses fonctions, à la fin du mois de juillet dernier, le suivi des dossiers a *de facto* progressivement été assuré par les agents du SDEER.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur un projet de convention de prestations de services à titre onéreux, qui précise notamment les montants journaliers des agents et véhicules mis à disposition par le SDEER.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte les termes du projet de convention qui lui a été présenté ;
- 2 - Mandate M. le Président pour adapter à la marge le projet de convention qui lui a été présenté, si nécessaire, et pour signer le projet de convention ainsi finalisé.

Nota : le projet de convention est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*